

Abattage d'arbre (s)

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour l'abattage d'arbre (s), vous devez vous procurer un certificat d'autorisation :

Avec remplacement : sans frais

Sans remplacement (en cour avant seulement) : 20 \$/arbre

Le certificat est valide pour une période de six (6) mois.

Tout espace libre d'un emplacement construit ou vacant doit comprendre soit des espaces naturels, soit des espaces aménagés.

Selon la zone, un pourcentage du boisé ou de l'espace naturel doit être préservé. Vérifiez auprès du service d'urbanisme le pourcentage que vous devez préserver.

À l'intérieur des espaces naturels à préserver, l'abattage d'arbres peut être autorisé **exclusivement** pour les raisons suivantes :

- ❑ L'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable;
- ❑ L'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- ❑ L'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- ❑ L'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- ❑ L'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics;
- ❑ L'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'une construction autorisée par le présent règlement.

Pour de plus amples informations



Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858

Courriel : urbanisme@stesophie.ca

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h

Demande de certificat d'autorisation Abattage d'arbre (s)

IMPORTANT

Des projets de règlements d'urbanisme sont en processus d'adoption. Ainsi, certaines dispositions seront modifiées et peuvent différer du dépliant ci-joint. Nous vous recommandons de valider les nouvelles dispositions avec le service d'urbanisme, car même si elles ne sont pas en vigueur, elles doivent être respectées en vertu de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme (LAU)*.

Adresse des travaux : _____

Identification Propriétaire

Requérant (1)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone 1 : _____

Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

Documents à joindre **obligatoirement** à la demande :

1. **Croquis d'implantation**

- Sur une copie de votre certificat de localisation, localisez-le(s) arbre(s) à abattre;
- Une photo de(s) arbre(s) à abattre.

2. **Description détaillée des travaux**

- Nombre d'arbres à abattre : _____
- Diamètre des arbres : _____
- Avec remplacement Sans remplacement
- Raison (s) de l'abattage : _____

Entrepreneur

ou

Auto construction

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

R.B.Q. : _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____ \$

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Sainte-Sophie

Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____

N° lot (s) : _____

Type de lot : _____

Secteur de zone : _____

C.O.S. : _____

N° de la demande : _____